**DOCUMENT D’INFORMATION SUR LA CdP 21**

La 21e Conférence des parties (CdP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) se tiendra du 30 novembre au 11 décembre 2015 à Paris. La CCNUCC a été mise sur pied en 1994 dans le but d’établir un cadre général pour relever le défi des changements climatiques au plan international. Son objectif ultime est de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre à un niveau qui les empêchera de nuire au système climatique.[[1]](#endnote-1) On compte actuellement 195 Parties à la Convention.[[2]](#endnote-2)

Les deux objectifs principaux de la CdP 21 sont les suivants :

1. conclure un accord, qui doit entrer en vigueur en 2020, afin de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2°C.;
2. aider les pays en développement à lutter contre le dérèglement climatique et à s’y adapter.[[3]](#endnote-3)

**LES ENJEUX DE LA CdP 21**

**A. La cible globale**

Les 195 pays réunis à la CdP 21, à Paris, négocient un accord qui succédera au protocole de Kyoto et qui doit permettre de limiter l’augmentation de la température globale à 2 °C d’ici 2100. Selon les experts, une augmentation maximale de 2 °C permettrait d’éviter les pires conséquences des changements climatiques.

Pour plusieurs pays cependant, une augmentation de 2 °C présenterait encore beaucoup trop de risques. En effet, une telle hausse pourrait se traduire par une baisse de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire, une multiplication d’événements climatiques extrêmes, une perte de 30% de la biodiversité et l’acidification des océans.[[4]](#endnote-4) De plus, elle exposerait toujours plus d’un milliard de personnes à une hausse catastrophique du niveau des mers.[[5]](#endnote-5) Une centaine de pays se sont donc prononcés en faveur d’une cible de 1,5 °C.

Le Canada ne s’était pas prononcé sur cette question avant le début de la CdP 21. Mais la ministre de l’Environnement et du Changement climatique, Catherine McKenna, en a surpris plusieurs le 6 décembre 2015 en déclarant que le Canada aussi appuyait la cible de 1,5 °C.[[6]](#endnote-6) Cet appui inattendu a été très bien reçu, notamment par le Parti vert du Canada et par Équiterre.

**B. Les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN)**

Lors de la CdP 19 à Varsovie, les pays se sont entendus pour que leur participation à une nouvelle entente visant à lutter contre les changements climatiques prenne la forme de *contributions prévues déterminées au niveau national* (CPDN).[[7]](#endnote-7) En prévision de la CdP 21 à Paris, les pays devaient donc proposer une cible de réduction des émissions gaz à effet de serre au niveau national. Contrairement au protocole de Kyoto, où seuls les pays industrialisés devaient atteindre des cibles de réduction, l’accord de Paris prévoit que tous les pays du monde poursuivent des cibles de réduction.

Au 11 novembre 2015, 160 pays représentant 90% des émissions de gaz à effet de serre avaient soumis leur contribution prévue déterminée au niveau national à la CCNUCC.[[8]](#endnote-8) Les cibles proposées jusqu’à présent mettraient le monde sur la voie d’une augmentation de la température qui se situerait entre 2,7 et 3,5 °C par rapport à l’ère préindustrielle.[[9]](#endnote-9) C’est beaucoup mieux que l’augmentation de 4,6 °C à laquelle nous serions confrontés si aucun effort n’était fait, mais nous sommes encore loin du compte si on veut limiter l’augmentation de la température à 1,5°C ou 2°C.[[10]](#endnote-10)

Si certains pays proposent des cibles de réduction qui sont à la hauteur ou qui vont au-delà de leur responsabilité historique, d’autres ne font pas encore leur juste part. À Paris, ces pays doivent absolument revoir de manière plus ambitieuse leurs cibles de réduction pour le monde ait une chance de limiter l’augmentation de la température à 1,5°C ou 2 °C.

Au Canada, le gouvernement Conservateur avait déjà établit une cible en prévision de la rencontre de Paris qui visait à réduire les gaz à effet de serre de 30% en 2030 par rapport au niveau de 2005.[[11]](#endnote-11) Le nouveau gouvernement de Trudeau, quant à lui, a indiqué que la cible fixée par les Conservateurs servirait de plancher lors des négociations à Paris. La cible canadienne pourrait donc s’avérer plus ambitieuse.[[12]](#endnote-12) Cependant, le gouvernement canadien de M. Trudeau a invoqué avant la rencontre de Paris la nécessité de coordonner l’action de toutes les provinces et territoires et de discuter avec eux avant de déterminer une cible précise. Une rencontre pancanadienne doit avoir lieu dans les 90 jours suivant la CdP 21.

**C. Le financement des mesures visant l’atténuation et l’adaptation**

La lutte aux changements climatiques implique des coûts énormes liés à l’atténuation et à l’adaptation. On estime qu’il faudra trouver entre 100 à 150 milliards de dollars US par année pour aider les pays les plus vulnérables à minimiser les impacts des changements climatiques et à se doter de mesures pour réduire leurs propres émissions de CO2, même si celles-ci sont faibles.

Une fois qu’on a chiffré le coût de la lutte aux changements climatiques, il faut ensuite parvenir à s’entendre sur la manière de diviser la facture. Et ça, ce n’est pas simple. C’est peut-être même l’écueil le plus important sur lequel buteront les négociateurs à Paris. Le principe de *responsabilités communes mais différenciées* est un élément fondateur de la CCNUCC qui souligne que les pays industrialisés, ayant davantage contribué au réchauffement climatique que les pays en développement, doivent porter une part beaucoup plus importante de la réparation collective.[[13]](#endnote-13) Si tout le monde appuie le principe de manière générale, un certain nombre de pays développés voudraient que les obligations soient partagées de manière plus nuancée, notamment avec les pays « émergents ».[[14]](#endnote-14)

Le 26 novembre 2015, Justin Trudeau a annoncé que le Canada consacrerait un montant de 2,65 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années pour aider les pays en développement à lutter contre les changements climatiques.[[15]](#endnote-15) Selon le Réseau action climat, la juste part du Canada en termes de contribution financière pour la lutte aux changements climatiques au niveau international s’élèverait plutôt à 4 milliards de dollars pour la période de 2015 à 2020. [[16]](#endnote-16) La moitié de ces contributions devraient appuyer les projets de réduction des émissions et l’autre moitié devraient appuyer les projets d’adaptation.

Un autre aspect important de la question du financement concerne le caractère « additionnel » des sommes qui seront engagées pour la réduction des émissions et l’adaptation. En effet, beaucoup craignent que les sommes nécessaires au financement de la lutte aux changements climatiques soient puisées en partie dans les budgets dédiés à l’aide publique au développement.

**D. Le virage énergétique**

Un engagement à réduire les émissions globales de gaz à effet de serre de manière durable doit aller de pair avec un changement de modèle énergétique. Il faut mettre fin rapidement à notre dépendance aux énergies fossiles et faciliter la transition vers l’utilisation d’énergies renouvelables. Coordination Sud, un réseau représentant 160 organisations non-gouvernementales (ONG) françaises, estime que l’accord de Paris devrait annoncer une sortie des énergies fossiles d’ici à 2050 et prévoir l’arrêt des subventions aux énergies fossiles – qui s’élèvent aujourd’hui à 530 milliards de dollars.[[17]](#endnote-17)

Le Réseau action climat soutient aussi que le Canada devrait éliminer toutes les subventions au secteur des combustibles fossiles en commençant immédiatement pour compléter le tout au plus tard en 2020. [[18]](#endnote-18) À cet égard, le gouvernement canadien s’est déjà engagé à supprimer graduellement les subventions accordées à la production de combustibles fossiles.[[19]](#endnote-19)

**E. La forme juridique de l’accord**

La plupart des pays s’entendent pour dire que l’accord de Paris devra être juridiquement contraignant et qu’il devra être accompagné de mesures de suivi et d’évaluation si on veut avoir une chance d’atteindre les résultats souhaités. En effet, les accords volontaires, comme l’accord de Copenhague, ne donnent généralement que peu de résultats.

Cependant, les États-Unis ne sont pas en faveur de la conclusion d’un accord contraignant juridiquement.[[20]](#endnote-20) En effet, pour que les États-Unis puissent signer un accord ayant valeur juridique, il doit d’abord obtenir l’appui du Congrès – ce qui risque d’être très difficile, voire impossible. Dans ces circonstances, il est possible qu’une solution hybride soit proposée, comme de rendre le cadre et ses procédures juridiquement contraignants tout en laissant le soin aux pays de consignées les cibles dans un autre document.[[21]](#endnote-21)

Coordination Sud soutient qu’une obligation de révision de l’ambition avant 2020, ainsi qu’un cycle de révision tous les 5 ans à partir de 2020, doivent être précisés dans l’accord de Paris.[[22]](#endnote-22) Le Canada appuie de son côté la proposition de la France qui souhaite que tout accord conclu à Paris soit révisé tous les cinq ans.[[23]](#endnote-23)

**L’ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET LA CdP 21**

La question de l’égalité femmes-hommes dans le contexte de la CdP 21 peut être abordée sous trois angles principaux : l’impact différenciée des changements climatiques sur les femmes et les hommes; le manque de reconnaissance du rôle des femmes dans la lutte au dérèglement climatique; et la participation des femmes aux organes de négociations et de décisions. Les deux premiers aspects devraient être pris en compte dans l’accord de Paris alors que le troisième aspect est lié davantage à la gouvernance de la CCNUCC.

**A. Prendre en compte le genre de façon transversale dans les politiques climatiques**

D’une part, les femmes sont affectées de manière disproportionnée par les changements climatiques. Entre autres, elles représentent 70% des pauvres de la planète, sont à l’origine de 60% à 80% de la production alimentaire dans les pays en développement et ne détiennent que 10% à 20% des titres fonciers.[[24]](#endnote-24) Elles sont donc particulièrement vulnérables.

D’autre part, les femmes sont des actrices importantes et insuffisamment reconnue dans la lutte aux changements climatiques. Elles contribuent au développement durable de manière importante à travers leurs activités quotidiennes en matière d’agriculture, d’éducation, de protection de l’environnement, etc. Mais comme leur contribution est principalement au niveau local, elle passe souvent inaperçue.[[25]](#endnote-25)

La question des droits des femmes et de l’égalité femmes-hommes doit absolument se retrouver de manière transversale dans l’accord de Paris. *Tous ensemble*, un groupe de travail sur l’autonomisation des femmes et les enjeux climatiques, demande notamment que la promotion des droits des femmes et le principe de l’égalité femmes-hommes se retrouvent dans le préambule de l’accord; que soit mieux valoriser la contribution des femmes dans tous les volets de la lutte au dérèglement climatique (atténuation, adaptation, pertes et dommages, financements, mise au point et transferts de technologies; et renforcement des capacités); et que l’allocation des financements climatiques permettent la réduction des inégalités de genre et promeuvent l’autonomisation des femmes.[[26]](#endnote-26)

Le texte rédigé à la rencontre de Bonn et soumis aux négociateurs à Paris contient de nombreuses références au genre. Cependant, comme celles-ci se retrouvent entre crochets dans une version provisoire, il est difficile de préjuger de la façon dont la thématique sera intégrée dans la version finale.[[27]](#endnote-27)

**B. Garantir la participation des femmes aux décisions politiques et à leur mise en œuvre**

Dans le cadre de la CdP 7, en 2001, on avait mis de l’avant la nécessité de parvenir à une représentation plus équilibrée entre les femmes et les hommes au sein des organes créés par la CCNUCC et le protocole de Kyoto. Malheureusement, une dizaine d’années plus tard, on constate que les femmes continuent d’être sous-représentées dans les organismes de négociation et de décision : selon les statistiques, les femmes ne représentaient toujours que 23% des effectifs de ces organisations en 2013.[[28]](#endnote-28) Un engagement a été pris lors de la CdP 18 afin de parvenir à un équilibre femmes-hommes, et c’est en 2016, lors de la CdP 22, que cet objectif sera examiné. Pour le moment, on semble encore très loin du compte.

**HISTORIQUE DES DISCUSSIONS DE LA CdP**

Cette section présente 10 moments importants pour comprendre l’évolution des discussions sur les changements climatiques qui ont mené à la CDP 21.

1988 **Création du Groupe intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC)** : le mandat du GIEC est d’analyser les données, produire des études scientifiques et fournir aux gouvernements des rapports et des conseils sur les problèmes d'ordre climatique.

1990 **Premier rapport du GIEC** : le rapport dresse le bilan des connaissances scientifiques sur les changements climatiques et leurs possibles répercussions sur l’environnement, l’économie, la société. Il servira de base scientifique à la CCNUCC.

1992 **Sommet de la Terre à Rio** : la CCNUCC est ouverte à signature.

1994 **Création de la CNUUCC**: la CCNUCC entre en action.

1995 **Première Conférence des parties (CdP 1)** : début des négociations visant à renforcer la réponse des États aux changements climatiques et adoption du principe des quotas d'émissions de gaz à effet de serre.[[29]](#endnote-29)

1997 **Adoption du protocole de Kyoto (CdP 3)** : ce protocole engage 38 pays industrialisés à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 5, 2% en moyenne d’ici 2012, par rapport au niveau de 1990. Sous la pression d'un groupe de pays conduits par les États-Unis, des mécanismes de flexibilité sont créés, permettant à un pays de remplir ses obligations non pas en limitant ses émissions mais en finançant des réductions à l'étranger.[[30]](#endnote-30)

2005 **Entrée en vigueur du protocole de Kyoto (2005)** : le protocole prend effet après avoir été ratifié par 141 pays. Les États-Unis n’en font pas partie et l’Australie s’y joindra seulement en 2007. Les 107 pays en développement qui ont ratifié le protocole auront de simples obligations d'inventaire d'émissions polluantes.[[31]](#endnote-31)

2009 **Accord de Copenhague (CdP 15)** : faute de consensus, la CDP 15 se termine par l’adoption d’un texte juridiquement non contraignant qui affirme la nécessité de limiter le réchauffement planétaire à 2°C par rapport à l’ère préindustrielle mais qui ne comporte aucun engagement chiffré de réduction des émissions de gaz à effet de serre.[[32]](#endnote-32)

2010 **Accord de Cancun (CdP 16)** : les parties fixent un objectif de stabilisation du climat à +2°C et ouvrent la porte à un objectif de +1,5°C. De plus, ils s’entendent pour mettre sur pied un Fonds vert pour le climat visant à soutenir les pays en développement les plus vulnérables et devant atteindre un montant de 100 milliards de dollars d’ici 2020.

2011 **Accord du Durban (CdP 17)** : les parties s’entendent sur le fait qu’un accord devra être conclu en 2015.

1. Nations Unies. La Convention des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto. En ligne : <http://www.un.org/fr/climatechange/kyoto.shtml> [↑](#endnote-ref-1)
2. CCNUCC. Historique. En ligne : <http://unfccc.int/portal_francophone/historique/items/3293.php> [↑](#endnote-ref-2)
3. Équiterre. Qu’est-ce que la COP 21? En ligne : <http://www.equiterre.org/fiche/quest-ce-que-la-cop21> [↑](#endnote-ref-3)
4. Le Monde. 19 octobre 2015. Comprendre les enjeux de la COP21 en dix chiffres.

<http://www.lemonde.fr/cop21/video/2015/10/19/comprendre-les-enjeux-de-la-cop-21-en-dix-chiffres_4792359_4527432.html> [↑](#endnote-ref-4)
5. Le Devoir. 14 novembre 2015. Pour quelques degrés de moins. En ligne : <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/455226/climat-cop21-pour-quelques-degres-de-moins> [↑](#endnote-ref-5)
6. National Observer. 7 décembre 2015. Canada shocks COP21 with big new climate goal. En ligne. <http://www.nationalobserver.com/2015/12/07/news/canada-shocks-cop21-big-new-climate-commitment> [↑](#endnote-ref-6)
7. Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD). 2015, 32. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. 21e session de la Conférence des Parties (CdP21 et CRP11). État des négociations. En ligne : <http://www.ifdd.francophonie.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=517> [↑](#endnote-ref-7)
8. IISD. 16 novembre 2015. What to Look For During the Paris Climate Change Conference. En ligne: <http://www.iisd.org/commentary/what-look-during-paris-climate-change-conference> [↑](#endnote-ref-8)
9. Brookings Institute. Novembre 2016. COP21 at Paris: What to expect: The issues, the actors, and the road ahead on climate change. En ligne: <http://www.brookings.edu/~/media/Research/Files/Reports/2015/11/16-paris-climate-talks/COP21atParis.pdf?la=en> [↑](#endnote-ref-9)
10. IISD. 6 novembre 2015. En ligne : <http://climate-l.iisd.org/news/unep-emissions-gap-report-2c-goal-still-within-reach/> [↑](#endnote-ref-10)
11. The Hill Times. 16 novembre 2015. Canada will have to do much more to ﬁght climate change. Article de David Crane, p.13. [↑](#endnote-ref-11)
12. *Ibid*. [↑](#endnote-ref-12)
13. Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD). 2015, 4. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. 21e session de la Conférence des Parties (CdP21 et CRP11). État des négociations. En ligne : <http://www.ifdd.francophonie.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=517> [↑](#endnote-ref-13)
14. *Ibid*., 4. [↑](#endnote-ref-14)
15. Premier ministre du Canada. 27 novembre 2015. Le premier ministre annonce un soutien pour le financement de la lutte contre les changements climatiques. En ligne : <http://www.pm.gc.ca/fra/nouvelles/2015/11/27/premier-ministre-annonce-soutien-financement-de-la-lutte-contre-les-changements> [↑](#endnote-ref-15)
16. Réseau action climat. 9 novembre 2015. Le Canada et les négociations de l’ONU sur le climat : l’ « Accord de Paris », un ensemble de mesures qui démontre que le Canada est sérieux. En ligne : <http://www.equiterre.org/sites/fichiers/feuille_de_route_vers_paris_final.pdf> [↑](#endnote-ref-16)
17. Coordination Sud. 27 novembre 2015. COP21 : rien n’est joué, enclenchons la transition pour un monde à moins de +1,5°C ! En ligne : <http://www.coordinationsud.org/communique-de-presse/cop21-rien-nest-joue-enclenchons-transition-monde-a-de-15c/> [↑](#endnote-ref-17)
18. Réseau action climat. 9 novembre 2015. Le Canada et les négociations de l’ONU sur le climat : l’ « Accord de Paris », un ensemble de mesures qui démontre que le Canada est sérieux. En ligne : <http://www.equiterre.org/sites/fichiers/feuille_de_route_vers_paris_final.pdf> [↑](#endnote-ref-18)
19. Parti libéral du Canada. 2015. Changer ensemble. Le bon plan pour renforcer la classe moyenne. En ligne : <https://www.liberal.ca/files/2015/10/Le-bon-plan-pour-renforcer-la-classe-moyenne.pdf> [↑](#endnote-ref-19)
20. IISD. 11 novembre 2015. En ligne : <http://www.iisd.org/commentary/what-look-during-paris-climate-change-conference> [↑](#endnote-ref-20)
21. Third World Network. 7 décembre 2015. COP21: Great start, but how will it end? En ligne : <http://twnetwork.org/climate-change/cop21-great-start-how-will-it-end-0> [↑](#endnote-ref-21)
22. Coordination Sud. 27 novembre 2015. COP21 : rien n’est joué, enclenchons la transition pour un monde à moins de +1,5°C ! En ligne : <http://www.coordinationsud.org/communique-de-presse/cop21-rien-nest-joue-enclenchons-transition-monde-a-de-15c/> [↑](#endnote-ref-22)
23. La Presse. 18 novembre 2015. Le Canada appuie la révision d'un futur accord sur le climat tous les cinq ans. En ligne : <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/changements-climatiques/201511/18/01-4922090-le-canada-appuie-la-revision-dun-futur-accord-sur-le-climat-tous-les-cinq-ans.php> [↑](#endnote-ref-23)
24. Tous ensemble pour le climat. 2015 (p.7). Les femmes, actrices de la lutte contre le dérèglement climatique. En ligne : <http://www.observaction.org/wp-content/uploads/2015/10/les-femmes-actrices-dans-la-lutte-contre-le-dereglement-climatique.pdf> [↑](#endnote-ref-24)
25. *Ibid*.,10-11. [↑](#endnote-ref-25)
26. *Ibid*., 23-24. [↑](#endnote-ref-26)
27. Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD). 2015 (p.127). Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. 21e session de la Conférence des Parties (CdP21 et CRP11). État des négociations. En ligne : <http://www.ifdd.francophonie.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=517> [↑](#endnote-ref-27)
28. *Ibid*., 124. [↑](#endnote-ref-28)
29. La Documentation française. 2011. Le changement climatique. Chronologie. En ligne : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/changement-climatique/chronologie.shtml> [↑](#endnote-ref-29)
30. Ibid. [↑](#endnote-ref-30)
31. Ibid. [↑](#endnote-ref-31)
32. Ibid. [↑](#endnote-ref-32)